

DEPARTEMENT DU
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022
N°2022.04.02

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt deux, le mardi 28 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 22 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	26	
Absents représentés	7	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Guy PICARLE, Martine MEZONNET, Michel PREAU, Philippe ROCHETTE,

Françoise MASSOUBRE, Jean-François MAUME, Hervé GRANDJEAN, Aline FAYE, Valérie BERTHEOL, Béatrice STABAT-ROUSSET, Jean-François VIGUES, Aurélien BAZIN, Vivien GOURBEYRE, Dominique MOLLE, Olivier DEVISE, Hélène VEILHAN, Marie-Laure LANCIAUX, François ULRICH, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

Absents représentés :

Patrick NEHEMIE	représenté par Jean-Paul CUZIN
Yaëlle MATHIEU-PEGART	représentée par Jean-François VIGUES
Josiane MARION	représentée par Philippe ROCHETTE
Francis GAUMY	représenté par Christian DURANTIN
Gilles REYROLLE	représenté par Guy PICARLE
Agnès ANDAN	représentée par Valérie BERTHÉOL
Damien PESSOT	représenté par Aurélien BAZIN

Françoise Massoubre a été nommée secrétaire de séance.

OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

CONVENTION AVEC L'ETAT ET 17 COMMUNES DE LA METROPOLE

Vu la loi ELAN du 23 octobre 2018 ;

Vu la délibération n°DEL20220401_032 du 01^{er} avril 2022 de Clermont Auvergne Métropole ;

Vu l'avis de la Commission grands travaux et aménagement du territoire en date du 17/06/2022 ;

Considérant que le dispositif d'Opération de revitalisation du territoire peut être un outil pour lutter contre la déprise des commerces et de l'habitat dans les centres-bourgs et centres villes ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 Voix Pour, 2 Voix Contre, 9 Abstentions :

- **APPROUVE** le projet de convention avec l'Etat de mise en œuvre de l'Opération de revitalisation en annexe.
- **APPROUVE** le dossier communal dans lequel se déclinent 4 fiches d'actions spécifiques au territoire Beaumontois.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE MAIRE
Jean-Paul CUZIN

